

République Française
Département de la Haute-Savoie

CCAS DE
SILLINGY
Haute-Savoie (74)

DÉLIBÉRATION

DEL_2026-029
Séance du 7 Juillet 2026
Extrait conforme



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

**APPROBATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DES
CADEAUX DE FIN D'ANNEE POUR LES ENFANTS DE LA
COMMUNE**

Session ordinaire — 7 Juillet 2026

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Date de séance
7 JUILLET 2026

Lieu de séance
Salle Eterlou — Chef-Lieu

Membres en exercice
15

Secrétaire de séance
Isabelle RAVIER

Type de séance
Session ordinaire

Date de convocation
26 Juin 2026

Quorum requis
8

Président de séance
Séverine CARTIER

MEMBRES PRESENTS, ABSENTS, EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Prénom, NOM	Qualité	Présent	Absent	Pouvoir donné à
Jérôme CHAMOSSET	Président	☐	☒	
Séverine CARTIER	Elue	☒	☐	
Isabelle PACHECO	Elue	☒	☐	
Isabelle RAVIER	Elue	☒	☐	
Alexandra BARAT	Elue	☒	☐	
Serge BORTOLLUZZI	Elu	☒	☐	
Elodie HERNANDEZ	Elue	☒	☐	
Karine FALCONNAT	Elue	☐	☒	M. François Eric CARBONNEL
Yolande BAUDIN	Secours Catholique	☒	☐	
François Éric CARBONNEL	UDAF	☒	☐	
Isabelle DUPANLOUP	Comité féminin pour le dépistage du cancer du sein	☐	☒	
Christine GATTPATTIER	Secours Catholique	☒	☐	
Virginie POMMIER	EHPAD Le Bosquet de la Mandallaz	☐	☒	Mme Yolande BAUDIN
Marie Noelle POMMIER	AccordAction	☐	☐	
Martine RABEAU	ADMR	☐	☒	

République Française
Département de la Haute-Savoie

CCAS DE
SILLINGY
Haute-Savoie (74)

DÉLIBÉRATION

DEL_2026-029
Séance du 7 Juillet 2026
Extrait conforme



PRÉAMBULE

L'an deux mille vingt-six, le **7 Juillet**, le Conseil d'Administration du CCAS de **SILLINGY**, dûment convoqué le **26 Juin 2026** s'est réuni en session ordinaire à la Salle Eterlou — Chef-Lieu, sous la présidence de **Mme Séverine CARTIER**.

Nombre de membres du Conseil d'administration :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

VISAS JURIDIQUES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu la délibération 2026-021 du 12 Mai 2026 concernant le règlement intérieur des aides facultatives du CCAS de Sillingy

Vu la délibération n° 2026-11 du 3 mars 2026, portant sur le vote du budget primitif 2026

CONSIDÉRANTS

Considérant la volonté du CCAS de proposer une aide à un plus grand nombre

Considérant la possibilité d'utiliser le critère de Quotient Familial de chaque famille inscrite sur les registres du service jeunesse

Considérant la nécessité de voter le montant maximum du quotient familial qui sera utilisé pour l'attribution

Considérant la nécessité de voter l'âge maximum des enfants pouvant recevoir ce bon

Considérant la nécessité de voter la somme de chaque bon cadeau

DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Type de scrutin Public	Nombre de votants 11	Majorité absolue 6
POUR 11	CONTRE 0	ABSTENTION(S) 0

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Article 1 : Attribue des bons cadeaux Noël aux familles résidant sur la commune de SILLINGY ayant un quotient familial inférieur à 900 pour l'année 2026. Si le quotient familial est différent d'un mois sur l'autre c'est la moyenne de l'année qui sera prise en compte.

République Française
Département de la Haute-Savoie

CCAS DE
SILLINGY
Haute-Savoie (74)

DÉLIBÉRATION

DEL_2026-029
Séance du 7 Juillet 2026
Extrait conforme



Article 2 : Attribue un bon cadeau Noël à chaque enfant concerné par l'article 1, né entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2026 sous forme de bon d'achat à Auchan.

Article 3 : Attribue 20€ par enfants concernés par les articles 1 et 2 pour l'année 2026

Article 4 : Les bénéficiaires pourront retirer leur bon jusqu'au 17 décembre 2026 au bureau du CCAS après avoir été informé par mail

Délibéré à SILLINGY, le 7 Juillet 2026

Certifié conforme par :

LA VICE PRESIDENTE DU CCAS	LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Séverine CARTIER	Isabelle RAVIER
Signature : 	Signature : 
Date : 15 / 07 / 2026	Date : 15 / 07 / 2026

MENTIONS RÉGLEMENTAIRES DE TRANSMISSION ET DE PUBLICITÉ

Transmise en Préfecture le :
___ / ___ / 2026

Publication sur le site internet :
___ / ___ / 2026

Délai de recours jusqu'au :
___ / ___ / 2026 (délai légal de 2 mois)

Agent responsable du suivi :
Séverine DAUDIN - Responsable CCAS